

Dans le cadre d'une transaction avec un mandant simple ou exclusif, et ce, pour tout type de bien, le barème des honoraires maximum applicable est :

MANDAT DE VENTE
(Honoraires à la charge du vendeur)

5,5 % TTC du prix net vendeur
(sans pour autant être inférieur à 2 500 € TTC)

MANDAT DE RECHERCHE
(Honoraires à la charge de l'acquéreur)

5,5 % TTC du prix net vendeur
(sans pour autant être inférieur à 2 500 € TTC)

Étant donné le choix d'appliquer un pourcentage, si le résultat à une ou plusieurs décimales, les honoraires seront arrondis à l'euro inférieur.